



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DE LA COMMISSION DE REFORME

Deuxième semestre 2018

Les séances de la Commission de réforme auront lieu selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES <u>DOSSIERS COMPLETS</u> (*)
jeudi 5 juillet 2018 matin	15 juin 2018
Jeudi 13 septembre 2018 matin	24 août 2018
mardi 9 octobre 2018 après midi	21 septembre 2018
jeudi 8 novembre 2018 matin	18 octobre 2018
jeudi 13 décembre 2018 matin	23 novembre 2018

L'envoi d'une saisine au secrétariat de la Commission de réforme ne vaut pas inscription à l'ordre du jour (*).

* : Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance de la commission de réforme, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le **rapport d'expertise du médecin agréé expert** avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.

Tout dossier complet arrivant après cette date limite de réception, sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.